

Faire de la grève du 5 décembre, le début de la riposte

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
 RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

De plus en plus de secteurs appellent à la grève le jeudi 5 décembre. Parti de la mobilisation des salariés de la RATP contre le projet du gouvernement de réformer les retraites, le mouvement s'est élargi à la SNCF puis à l'ensemble des salariés, du public comme du privé.

Au niveau national, en plus de la CGT, de FO et de Solidaires, la CFE-CGC appelle à la grève et même la CFDT-Cheminots a déposé un préavis de grève à la SNCF...

En plus de la défense des retraites, le mouvement s'étend à la dénonciation de la précarité (mouvement étudiant) et à la dénonciation du sous-effectif, du manque de moyens et des bas salaires (personnel hospitalier, enseignants). Il rejoint également les revendications des Gilets Jaunes concernant le pouvoir d'achat et la justice sociale.

Salariés du privé, nous sommes directement concernés par la réforme des retraites, qui aurait pour conséquence une baisse de 15 à 23% de nos pensions, voir les mécanismes détaillés au verso de ce tract. Mais nous sommes également concernés par la dégradation de nos conditions de travail du fait du sous-effectif et du manque de moyens, par la précarité quand nous sommes salariés des entreprises sous-traitantes et par le blocage des salaires.

Pour engager la riposte contre la politique globale du gouvernement, pour défendre nos retraites, tous et toutes en grève le jeudi 5 décembre.

LA FABRIQUE DE L'OPINION



Un appel interprofessionnel national à la grève a été lancé par plusieurs syndicats pour le 5 décembre. Cela veut dire que tous les salariés, y compris ceux des entreprises sous-traitantes, peuvent faire grève sans démarche préalable ! Pour rappel, il n'y a pas de préavis de grève dans le privé.

Si vous avez des questions sur la façon de vous déclarer en grève, n'hésitez pas à nous contacter : cgt.lardy@renault.com

Pour défendre nos retraites, contre le sous-effectif, la précarité, le blocage des salaires :

Grève et manifestation le 5 décembre - 14h Place d'Italie

RDV à 12h30 devant le CE pour départ en car depuis Lardy

Inscrivez-vous à la descente de la cantine ou par mail à cgt.lardy@renault.com

Industrie automobile et climat

Demain Mardi 26 nov. à partir de 12h15, venez en débattre avec :

Frédéric Boccara, cofondateur des « économistes atterrés » et membre du CESE (Comité Economique Social et Environnemental).

RDV au local syndical CGT (L71, près de l'entrée sud du site)



Comment le gouvernement veut baisser nos pensions avec le système « à points »

Le mécanisme de base pour la baisse des futures retraites, c'est l'institution d'une « règle d'or » : dans le nouveau système, le montant des pensions serait calculé afin que le montant global ne dépasse pas 14% du PIB (Produit Intérieur Brut). Alors qu'il est prévu que le pourcentage des +65 ans dans la population passe de 18% en 2019 à 27% en 2060, la part des retraites resterait bloquée à 14% du PIB ! Les mêmes ressources pour beaucoup plus de monde, il n'est pas difficile de comprendre que les pensions vont baisser pour tous.

Système actuel et système « à points », quelle différence ?

Dans le système actuel, il y a une logique de « remplacement » des derniers salaires afin d'éviter un décrochage des revenus au moment du départ à la retraite. Par exemple, pour le régime général des salariés du privé, la pension représente 50% de la rémunération moyenne des 25 meilleures années. A cela s'ajoute un système de complémentaire retraite.

Pour les salariés du public, le calcul est différent mais, en moyenne, dans le public comme dans le privé, le « taux de remplacement » (pension / dernières rémunérations) se situe aux environs de 70%.

Avec le système par points voulu par le président Macron, ce n'est plus une logique de « remplacement » mais une logique de « rendement ». On achèterait des points durant notre carrière (avec une valeur d'achat) et on transformerait ces points en pension au moment de la liquidation de la retraite (avec une valeur de « service » du point). Attention, ces valeurs de points évolueraient en fonction du contexte économique et de la démographie !

Exemple :
 Salaire
 2600 € bruts mensuels

Taux cotisation
 25%
 650 € cotisations

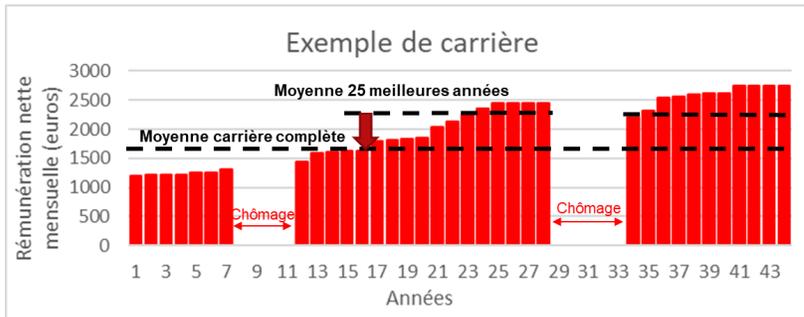
Valeur acquisition 10 €/pt
 65 points acquis

Valeur « service » 0,55 €/pt
 +35,75 €/an sur pension

Valeurs « proposées » dans le rapport Delevoeye mais **fonction du contexte économique et de la démographie !**

Un calcul sur toute la carrière, finie la logique de « remplacement » des derniers salaires

Autre mécanisme qui conduira à la baisse des pensions : le choix de considérer toute la carrière dans le calcul de nos futures pensions au lieu des 25 meilleures années. Le système actuel exclut les accidents de la vie (maladie, chômage) ou les événements de la vie (congé maternité, parental...) du calcul des pensions, tout en permettant que ces périodes comptent pour valider des trimestres et donc éviter de partir trop tard.



Dans le système « à points », tout est basé sur ce que l'on cotise : ces périodes « sans salaire » de donneraient pas droit à des points. Comme le gouvernement sent qu'il s'agit d'un sujet explosif, il envisage de créer un Fonds Solidarité Vieillesse Universel financé par les ressources fiscales. Mais ce fonds serait discuté chaque année et l'on sait déjà que certains trouvent que « les aides sociales coûtent un pognon de dingue ».

Faire en sorte qu'encore moins de salariés partent avec le taux plein !

En restant flou sur la méthode qu'il compte employer, le gouvernement veut nous faire travailler plus longtemps. Il peut reculer l'âge de la retraite ou augmenter la durée de cotisations. Dans le premier cas, il créerait un « âge pivot » de 64 ans pour bénéficier d'un « taux plein », comme l'indique le rapport Delevoeye. Il est déjà annoncé un âge pivot de 65,4 ans pour la génération 1980 et de 66,25 ans pour 1990.

Dans les deux cas, cela ne correspond pas à la situation de l'emploi. Entre les dispositifs de départs anticipés, les plans de licenciements, les invalidités, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 51%.

En reculant l'âge permettant une retraite à taux plein, l'objectif du gouvernement n'est finalement pas de nous faire partir plus tard mais de baisser le montant de nos pensions en faisant finir la carrière d'une majorité de salariés avec des années de chômage ou d'invalidité. Une hypocrisie insupportable !

Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre dans ce système « à points » dans le but de baisser le niveau des pensions du système par répartition. L'idée que nos gouvernants ont derrière la tête, c'est de pousser les salariés qui le peuvent dans les bras de systèmes de fonds de pension par capitalisation. Un nouveau service rendu aux financiers qui rêvent de spéculer avec les centaines de milliards d'euros de notre protection sociale ! Il faut nous y opposer.

Du bon sens, vraiment ?

« Nous vivons plus vieux, c'est normal de travailler plus vieux... » : une idée fausse que les premières décennies d'instauration du système de retraite actuel avaient battue en brèche. En effet, de 1945 aux années 1980, l'espérance de vie a augmenté et l'âge de la retraite a baissé. Il a simplement été choisi d'augmenter les cotisations pour permettre au plus grand nombre de profiter d'une réelle retraite. C'est le rapport de forces plus favorables aux salariés (le risque de grèves massives) qui l'a permis.

Pour la propagande gouvernementale, ce n'est pas envisageable aujourd'hui : pourtant nous créons deux fois plus de richesses qu'en 1980. Une fatalité de reculer l'âge de la retraite ou de baisser les pensions, vraiment ?

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com
Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)